

EUREKA SERIES

Édition 2021

Version mise à jour le 7 avril 2021

RÈGLEMENT

1. Introduction

EUREKA SERIES – ci-après le « programme » ou le « programme de formation » – est un programme de formation ouvert et organisé par SERIES MANIA (Association du Festival international des séries de Lille – Hauts-de-France) en partenariat avec LA FÉMIS (École nationale supérieure des métiers de l'image et du son).

EUREKA SERIES est l'un des programmes de formation dispensés par le SERIES MANIA INSTITUTE. Le SERIES MANIA INSTITUTE est une initiative lancée par SERIES MANIA visant à **consolider la formation des professionnel·les européen·nes travaillant dans le secteur de la télévision**, avec trois objectifs principaux :

- constituer un réseau européen qui encourage l'échange de savoir-faire et la collaboration créative transfrontalière ;
- renforcer le langage commun entre les professions de l'industrie (scénario, réalisation, production et diffusion) pour fluidifier les processus créatifs et faire face à la hausse du volume de productions ;
- ouvrir l'industrie des séries à des profils plus diversifiés, qu'il s'agisse des personnages créés ou des personnes qui les créent.

EUREKA SERIES est un **programme de formation à plein temps sur 14 semaines** destiné particulièrement aux **scénaristes et producteur·rices de séries télévisées provenant de toute l'Europe**. La formation est dispensée à Lille dans la région des Hauts-de-France.

À travers des conférences, des masterclasses, des études de cas et des ateliers pratiques sur des séries transfrontalières, l'objectif de cette formation est de **renforcer le langage commun entre scénaristes et producteur·rices européen·nes de séries** et de **développer leur connaissance de la grande diversité des écosystèmes de production d'Europe**, d'un point de vue financier, réglementaire et culturel. Le programme facilitera les futures collaborations transfrontalières et encouragera les scénaristes et producteur·rices à transformer leurs méthodes de travail locales. En outre, une opportunité leur sera donnée de comprendre les difficultés auxquelles sont confronté·es les autres professionnel·les des séries télévisées : réalisateur·rices, commanditaires, acteur·rices, acheteur·ses et vendeur·ses internationaux·ales, etc.

Objectifs :

- Acquérir un langage commun entre scénaristes et producteur·rices sur la dramaturgie des séries télévisées ;
- Maîtriser les principes de fonctionnement des écosystèmes des séries télévisées en Europe et ailleurs ;
- Maîtriser le processus créatif de l'écriture collaborative au moyen des ateliers d'écriture ;

- Déterminer les difficultés de financement que rencontrent les séries télévisées européennes d'un point de vue à la fois macroéconomique et microéconomique ;
- Gérer la direction artistique d'un projet de série télévisée européenne ;
- Savoir présenter et vendre une série télévisée européenne à des investisseur-ses (coproducteur-rices, diffuseurs, plateformes de diffusion en ligne, etc.).

Afin de garantir la représentation juste de la diversité des expert-es et professionnel-les dans le domaine des séries européennes, SERIES MANIA et LA FÉMIS ont décidé d'associer au programme EUREKA SERIES des écoles et établissements désignés comme des « partenaires fondateurs ». Chacun des partenaires fondateurs du programme EUREKA SERIES a acquis une grande expérience dans le cadre des programmes de formation orientés « série » et a développé un réseau d'expert-es et de professionnel-les dans le domaine des séries télévisées de fiction.

2. Description générale du processus de sélection

Douze (12) participant-es (scénaristes et producteur-rices) seront sélectionné-es pour faire partie du programme dispensé sur 14 semaines.

Une fois sélectionné-es, les participant-es constitueront plusieurs **groupes de travail**. Chaque groupe de travail sera composé de duos « scénariste-producteur-riche » et chaque duo travaillera sur un (1) projet de série européenne pendant toute la durée du programme EUREKA SERIES.

À Lille, pendant les douze (12) premières semaines du programme EUREKA SERIES, les douze (12) candidat-es sélectionné-es participeront à quatre (4) types différents de modules pédagogiques axés sur les séries télévisées de fiction : **conférences, masterclasses, études de cas et ateliers pratiques** sur leur projet respectif de série européenne.

- Chaque **conférence** sera un cours théorique sur un aspect particulier de l'écriture et de la production de série télévisée en prenant pour cas d'étude des séries télévisées existantes.
- Les participant-es rencontreront des professionnel-les des séries télévisées provenant du monde entier à l'occasion de **masterclasses** organisées sur place et par vidéoconférence.
- Chaque **étude de cas** analysera une série télévisée spécifique datant de ces dix (10) dernières années avec son équipe artistique (scénariste(s), producteur-riche(s), réalisateur-riche(s), etc.).
- Pendant chaque **atelier**, les participant-es recevront des documents à étudier en lien avec le processus de création et de production de séries télévisées (bibles, planches de tendance, scripts, grilles budgétaires, etc.).

Au cours des deux (2) dernières semaines du programme EUREKA SERIES, les groupes de travail travailleront sur des briefs créatifs pour leur projet respectif de série européenne. À la fin de ce processus, les projets seront présentés devant un **jury final**.

Le jury final se composera de professionnel·les de la télévision expérimenté·es (scénaristes, producteur·rices, commanditaires, etc.) et évaluera la pertinence, la valeur artistique, le potentiel de coproduction européenne et l'originalité des projets de série que les participant·es auront développés au cours du programme de formation.

Le jury final donnera un retour d'information à tou·tes les participant·es après la session de présentation.

3. Calendrier

Le calendrier de l'édition EUREKA SERIES 2021 sera structuré comme suit :

- **22/03/2021** : lancement de l'appel à candidatures.
- **22/03/2021 – 14/05/2021** (8 semaines) : délai de soumission des candidatures.
- **17/05/2021 – 25/05/2021** : présélection de 30 candidat·es (maximum).
- **25/05/2021** : les résultats officiels sont envoyés aux candidat·es présélectionné·es et sont publiés sur le site Internet du SERIES MANIA INSTITUTE. Tou·tes les candidat·es présélectionné·es sont prié·es de mettre en ligne une courte présentation vidéo sur la plateforme de communauté virtuelle privée Eureka Series. Le groupe restera ouvert pendant toute la durée du processus de soumission des candidatures. L'objectif est de favoriser un dialogue rapide et efficace en vue de trouver des partenaires pour les futurs groupes de travail.
- **02/06/2021 – 04/06/2021** : entretiens vidéo en ligne avec les candidat·es présélectionné·es.
- **07/06/2021** : les résultats de la sélection finale sont envoyés aux 12 participant·es sélectionné·es.
- **Juin 2021** : en fonction de leurs ressources financières personnelles, les 12 participant·es sélectionné·es peuvent demander des aides. SERIES MANIA examinera chaque demande et mettra les participant·es en relation avec des sources de soutien financier à l'échelon régional, national et international.
- **30/08/2021 – 01/09/2021** : participation facultative au Forum Series Mania.
- **06/09/2021 – 10/12/2021** : conférences, masterclasses, études de cas et ateliers pratiques EUREKA SERIES à Lille et dans la région des Hauts-de-France.

Tou·tes les participant·es sélectionné·es doivent être disponibles et physiquement présent·es pendant toute la durée du programme de formation EUREKA SERIES. Toute absence non validée pourra entraîner l'exclusion du ou de la participant·e.

Dans la mesure où la pandémie de COVID-19 pourra affecter le calendrier et la nature du programme de formation, les organisateur·rices du programme EUREKA SERIES s'engagent à informer les participant·es sélectionné·es de tout changement dans le processus décrit dans le présent Règlement.

4. Langue

La langue de travail commune du programme sera l'anglais, ce qui signifie que tous les supports écrits et oraux, lors de toutes les phases du processus, doivent être en anglais.

Les projets définitifs de série européenne peuvent être multilingues et proposés dans n'importe quelle langue européenne, étant entendu que tous les supports produits au cours de la formation EUREKA SERIES doivent être en anglais pour des raisons pédagogiques.

5. Frais de participation

Le coût de la formation EUREKA SERIES s'élève à **3 500 € par participant·e**.

SERIES MANIA et LA FÉMIS engagent vivement tou·tes les candidat·es à **anticiper les autres frais non inclus dans le coût de la formation** :

- frais de déplacement entre le lieu de résidence des participant·es et Lille (Hauts-de-France) (aller-retour) ;
- frais de logement à Lille (SERIES MANIA proposera à tou·tes les participant·es des options d'hébergement locales) ;
- dépenses quotidiennes (restaurants, en-cas, etc.).

Les aides viseront à aider les participant·es ayant des ressources financières limitées.

Tou·tes les participant·es sont également encouragé·es à solliciter un soutien financier auprès de leurs organismes de financement régionaux et nationaux.

6. Règles applicables aux candidatures

Les candidatures doivent être soumises conformément aux règles indiquées ci-après dans les limites des dates spécifiées.

Les candidatures doivent être présentées par des **scénaristes / producteur·rices indépendant·es**.

Pour pouvoir être sélectionnées, les candidatures doivent être soumises en ligne sur la page du site Internet dédié : <https://seriesmania.com/institute/eureka-series/call-for-applications/>. Aucune soumission par courrier électronique, par courrier ou par tout autre moyen ne sera acceptée.

Toutes les candidatures sont **gratuites**.

Les candidatures au programme EUREKA SERIES pourront être soumises à partir du **22 mars 2021**.

La date limite de présentation des candidatures est fixée au **vendredi 14 mai** à minuit (CET).

Si vous vous trouvez dans une situation particulière, notamment de handicap, nous nous tenons à votre disposition pour l'évoquer avec vous.

6.1 Critères d'éligibilité

Pour être éligibles, les candidat-es doivent être âgé-e-s de 18 ans minimum et citoyen-es de l'un des pays suivants : **Allemagne, Autriche, Belgique, Biélorussie, Bulgarie, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Moldavie, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Chypre, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Russie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse ou Ukraine**. Les places seront limitées pour les citoyen-nés provenant de pays extérieurs à l'Union européenne.

Les organisateur-rices du programme Eureka Series, y compris les membres du personnel de SERIES MANIA, de LA FÉMIS et des partenaires fondateurs qui sont directement impliqué-es dans la coordination du programme de formation ne pourront pas présenter de candidature.

Les **candidatures individuelles** peuvent être soumises par :

- des scénaristes qui ont déjà eu au moins une (1) mention de leur nom au générique d'une série diffusée à la télévision ou sur Internet, d'un court-métrage ou d'un long-métrage, au rang des scénaristes. Cette mention pourra être obtenue soit en tant que scénariste professionnel-le, soit en tant que stagiaire ;
- des producteur-rices qui ont déjà eu au moins une (1) mention de leur nom au générique d'une série diffusée à la télévision ou sur Internet, d'un court-métrage ou d'un long-métrage, au rang des producteur-rices. Cette mention pourra être obtenue soit en tant que producteur-riche professionnel-le, soit en tant que stagiaire.

Le programme vise à **faire émerger des professionnel-les de série télévisée**, y compris, sans s'y limiter, **des élèves des écoles européennes de cinéma et de télévision**.

Les candidatures soumises au nom de sociétés de production, de sociétés de distribution, de diffuseurs, de plateformes, etc., ne seront pas acceptées.

6.2 Conditions et critères de candidature au programme Eureka Series

SERIES MANIA et LA FÉMIS décideront d'un **thème imposé** pour cette édition du programme EUREKA SERIES. **Le thème imposé sera rendu public au moment du lancement de l'appel à candidatures, à savoir le lundi 22 mars 2021.**

Les candidat-es « scénaristes » (et non les candidat-es « producteur-rices ») **doivent accompagner leur candidature d'un projet de série européenne original traitant de ce thème imposé.** Le projet de série présenté doit satisfaire les critères suivants :

- Catégorie : **série télévisée uniquement** (les téléfilms, les longs-métrages, etc., ne seront pas acceptés)
- Nombre d'épisodes : entre 6 (minimum) et 10 épisodes (maximum)
- Durée d'un épisode : 30 à 60 minutes

- Genre : série dramatique ou comique (les séries d'animation et les séries documentaires ne seront pas acceptées)

Seuls les concepts originaux pour une première saison seront acceptés. Les adaptations littéraires, les versions adaptées de séries étrangères ou nationales ainsi que les saisons 2 ou les nouvelles versions ne sont pas autorisées.

La dimension européenne du projet de série, qu'elle s'exprime à travers les thèmes abordés, la langue et les lieux de tournage ou les possibilités de coproduction entre pays européens, constituera un critère décisif.

Les candidat-es qui souhaitent participer au programme Eureka Series doivent :

- respecter les critères d'éligibilité et les conditions seuil pour la soumission¹ ;
- remplir le formulaire d'inscription en ligne : <https://seriesmania.com/institute/eureka-series/call-for-applications/>
- fournir les documents suivants :

Les **candidat-es « scénaristes »** doivent fournir :

- une **pré-bible** présentant les principaux éléments d'une série traitant du thème imposé, à savoir un bref synopsis de la série, des informations détaillées sur ses personnages, la ou les langues de tournage envisagées, un synopsis plus développé pour l'ensemble de la saison ainsi qu'une note d'intention (5 pages maximum) ;
- ou un **lien** vers un travail antérieur réalisé en tant que scénariste (série diffusée à la télévision, série dramatique en ligne, court-métrage ou long-métrage) ou un **exemple de script** ;
- une **lettre de motivation** expliquant les bénéfices que le ou la candidat-e « scénariste » pourrait tirer du programme EUREKA SERIES (1 page maximum) ;
- un formulaire en ligne rempli qui spécifie également **la capacité et les besoins de financement** du ou de la candidat-e « scénariste » ainsi que **sa demande de logement à Lille** ;
- un **CV** indiquant l'expérience professionnelle du ou de la candidat-e « scénariste » ;
- une copie de **la carte nationale d'identité ou du passeport** du ou de la candidat-e « scénariste ».

Les **candidat-es « producteur-rices »** doivent fournir :

- **Une présentation écrite de deux séries télévisées existantes** datant des 10 (dix) dernières années et traitant du thème imposé : une série européenne (mais PAS du pays d'origine du ou de la candidat-e) et une série non européenne. Le document doit faire 4 pages au maximum et présenter chacune des séries en deux parties ;

¹ Voir la section **6.1 Critères d'éligibilité** de ce document.

- **Recherche** : les travaux de recherche doivent permettre de répondre aux questions suivantes. Quel est le pays d'origine de la série ? Quel est le pitch ? Qui sont les créateur·rices, scénaristes, producteur·rices et diffuseur(s) de la série ? Quel était son budget de production ? Quel public ciblait-elle ? Comment la série a-t-elle été accueillie ? (1 page maximum par série) ;
- **Analyse créative** : analysez l'épisode pilote des séries choisies d'un point de vue dramaturgique en répondant aux questions suivantes. Quel est le synopsis du pilote ? Dans quel genre le pilote s'inscrit-il ? Quel est son thème ? Quel est le ton employé ? Comment les personnages principaux et les intrigues sont-ils introduits ? Quel est le conflit principal ? Quelle est la dramaturgie du pilote ? (1 page maximum par série) ;
- Un lien Internet vers un travail antérieur réalisé en tant que producteur·rice (série diffusée à la télévision ou en ligne, court-métrage ou long-métrage) ;
- une **lettre de motivation** expliquant les bénéfices que le ou la candidat·e « producteur·rice » pourrait tirer du programme EUREKA SERIES (1 page maximum) ;
- un formulaire en ligne rempli qui spécifie également **la capacité et les besoins de financement** du ou de la candidat·e « producteur·rice » ainsi que **sa demande de logement à Lille** ;
- un **CV** indiquant l'expérience professionnelle du ou de la candidat·e « producteur·rice » ;
- une copie **de la carte nationale d'identité ou du passeport** du ou de la candidat·e « producteur·rice ».

7. Processus de sélection

Toutes les candidatures écrites répondant aux critères d'éligibilité seront examinées par le comité de sélection EUREKA SERIES entre le 17 mai 2021 et le 25 mai 2021.

Les résultats de la sélection officielle seront annoncés aux candidat·es présélectionné·es par courrier électronique le **25 mai 2021**. La liste des candidat·es présélectionné·es sera également publiée sur le site Internet officiel du SERIES MANIA INSTITUTE.

7.1 Communauté en ligne

Tou·tes les candidat·es doivent se rappeler que la finalité du programme EUREKA SERIES est de créer des groupes de travail internationaux sur des projets de coproduction européenne tout au long du programme de formation.

Afin de faciliter la constitution de ces groupes de travail pendant les premières semaines du programme EUREKA SERIES, **tou·tes les candidat·es doivent se présenter dans une brève vidéo (4 minutes maximum) et la publier dans la communauté en ligne privée officielle d'EUREKA SERIES²**. La vidéo pourra être enregistrée sur un téléphone portable.

Chaque vidéo doit être tournée en anglais et inclure les éléments suivants, dans l'ordre indiqué :

- **nom complet et pays d'origine** ;

² La plateforme de communauté en ligne privée sera créée dès l'annonce du nom des candidat·es présélectionné·es. Le lien pour y accéder sera envoyé aux candidat·es présélectionné·es.

- **présentation orale brève et informelle du projet de série** (pour les candidat-es « scénaristes ») ;
- **présentation brève et informelle de sa série favorite et de son genre préféré** (pour les candidat-es « producteur·rice ») ;
- **la ou les raisons pour lesquelles le ou la candidat·e présente sa candidature au programme EUREKA SERIES**, en d'autres termes quels bénéfices il ou elle souhaite tirer du programme de formation.

La plateforme de communauté en ligne privée sera ouverte du 25 mai 2021 au 1^{er} juin 2021. Ainsi, tou·tes les candidat-es présélectionné-es peuvent mettre en ligne leur vidéo de présentation et regarder les vidéos envoyées par les autres candidat-es présélectionné-es. Elle sera dirigée et modérée par l'équipe du SERIES MANIA INSTITUTE.

7.2 Entretiens en visioconférence

Les candidat-es présélectionné-es auront un **entretien en visioconférence de 30 minutes avec le comité de sélection EUREKA SERIES les 2, 3 et 4 juin 2021.** À l'issue du processus de présélection, les candidat-es seront joint-es individuellement par l'équipe du SERIES MANIA INSTITUTE afin de confirmer la date et l'heure de leur entretien en visioconférence.

Au cours de leur entretien en visioconférence avec le comité de sélection EUREKA SERIES, il sera demandé aux candidat-es d'exposer la motivation de leur candidature, de parler au comité de leur expérience professionnelle et de **discuter des projets de série proposés par d'autres candidat-es « scénaristes » présélectionné-es.** Ceci permettra de former les groupes de travail pendant la première partie du programme EUREKA SERIES.

Les résultats définitifs seront envoyés aux 12 participant-es sélectionné-es le 7 juin 2021 et publiés sur la plateforme de communauté en ligne.

7.3 Comité de sélection

Les candidatures écrites seront examinées par un comité de sélection composé de :

- deux membres de SERIES MANIA ; et
- deux membres de LA FÉMIS.

Les entretiens en visioconférence avec les candidat-es présélectionné-es seront conduits par le comité de sélection, avec la participation de deux (2) professionnel·les du monde des séries choisi-es par SERIES MANIA et LA FÉMIS.

7.4 Critères de sélection

Le comité de sélection tiendra compte des critères suivants :

- l'expérience professionnelle du ou de la candidat·e ;
- la pertinence et la valeur artistique de la série (pour les candidat-es « scénaristes ») ;

- le potentiel de coproduction européenne du projet de série (pour les candidat-es « scénaristes ») ;
- l'originalité du projet de série par rapport à d'autres séries déjà disponibles sur le marché international (pour les candidat-es « scénaristes ») ;
- l'ouverture du ou de la candidat-e à la collaboration ;
- sa connaissance de l'industrie internationale des séries (pour les candidat-es « producteur·rices »).

Le comité de sélection recherchera la diversité, aussi bien des genres des projets (série policière, historique, comique, etc.) que des candidat-es (origine ethnique, genre, etc.).

Le comité de sélection se réserve le droit de ne choisir aucune des candidatures soumises ou d'annuler le programme si aucune proposition adéquate n'est présentée conformément au présent Règlement ou s'il le décide ainsi, à son entière discrétion.

8. Propriété intellectuelle

Les candidat-es doivent détenir tous les droits du projet proposé. Aucune option, aucun accord ou contrat avec un diffuseur ou une plateforme en ligne ne pourra être signé pendant le processus de candidature et pendant toute la durée de la formation EUREKA SERIES.

Une fois que le programme EUREKA SERIES aura commencé et que les groupes de travail auront été constitués, les participant-es signeront un accord afin de permettre à d'autres de travailler sur leur projet tout en restant sous la conduite des professeur-es du programme EUREKA SERIES et des expert-es.

En cas de litige portant sur les droits d'auteur-e, les parties à ces accords devront en discuter avec un-e arbitre à désigner sur accord de toutes les parties.

9. Contexte sanitaire

En raison de la pandémie de COVID-19, les déplacements entre des pays européens pourront être interrompus en 2021. Dans ce contexte sanitaire qui évolue rapidement et en fonction des décisions prises par les autorités françaises et européennes, les organisateur·rices du programme EUREKA SERIES se réservent le droit de suspendre, annuler ou modifier les activités proposées aux participant-es. Les organisateur·rices s'engagent à informer les participant-es de tout changement affectant le calendrier et/ou les activités du programme EUREKA SERIES.

De même, les participant-es confronté-es à des problèmes personnels ou professionnels en raison de la situation sanitaire actuelle sont prié-es de joindre immédiatement les organisateur·rices et de les informer de toute restriction les empêchant de se déplacer et/ou de participer au programme de formation EUREKA SERIES.

10. Confidentialité et communication

L'ensemble des documents et informations soumis dans le cadre du processus de candidature sont strictement confidentiels et ne seront en aucun cas publiés.

Un document d'une page sur les projets finaux sera imprimé sur une brochure et distribué au jury final. Une liste des douze (12) participant-es sélectionné-es et de leur projet final pourra être utilisée à des fins de communication et publiée en ligne et dans la presse.

Si une série créée pendant le programme EUREKA SERIES est produite et diffusée, les participant-es devront mentionner au générique la participation du SERIES MANIA INSTITUTE en utilisant le logo fourni par SERIES MANIA.

11. Correspondance

Pour de plus amples informations, veuillez joindre l'équipe Eureka Series à l'adresse suivante : smi@seriesmania.com.